



**Comité technique central
de l'Office National des Forêts
29 et 30 janvier 2020**

Déclaration liminaire d'EFA-CGC

Monsieur le Directeur Général,

Le jour même de votre première rencontre avec les représentants des personnels, le 8 janvier dernier, vous avez communiqué sur votre volonté de dialogue avec les personnels et leurs représentants en évoquant la clarté comme condition d'un travail efficace.

C'est aussi une des convictions d'EFA-CGC : en effet sans clarté, sans cohérence et sans perspectives il sera difficile de redonner un nouvel élan à l'Etablissement. Face aux défis qui nous attendent avec la gestion de la crise sanitaire et des changements globaux affectant la forêt, l'ONF est à même de jouer un rôle de 1er plan, si l'Etat le décide en lui donnant les moyens de le faire.

Dans un article du journal le Figaro publié le vendredi 24/01, on peut lire concernant le statut de l'ONF « on ajoute au ministère qu'a été retenue la proposition formulée dans le rapport intergouvernemental de juin dernier, visant à transformer le statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial (Epic) de droit dérogatoire, de l'ONF en Epic de droit commun. Dans cette nouvelle structure, les fonctionnaires seraient « en position de détachement », alors qu'un fonctionnaire pouvait à ce jour faire « toute sa carrière » au sein de l'ONF ».

La deuxième partie de la déclaration est en contradiction avec les éléments d'arbitrage que vous avez donnés en réunion le 22 janvier et qui ont fait l'objet d'un courrier à tous les personnels où on peut lire :

- d'une part : « le recrutement de fonctionnaires restera possible » ;
- d'autre part : « Je souhaite préciser aux collègues contractuels de droit public ou fonctionnaires actuellement en poste à l'ONF, qu'ils appartiennent à un corps spécifique à l'ONF ou ministériel qu'ils conserveront leur statut et leur poste. »

Pouvez-vous nous expliquer une telle contradiction entre les propos tenus d'un côté par la direction et de l'autre par les services du MAA ?

Vous comprendrez aisément que ces informations discordantes sont de nature à accentuer les inquiétudes des personnels sur leur avenir. Elles menacent de déstabiliser le dialogue social pour lequel la transparence, nous l'avons déjà souligné, nous semble un élément capital. De plus, cela place les personnels de l'encadrement en situation particulièrement délicate, ne sachant plus quoi répondre aux interrogations de leurs équipes, que ce soit sur leur avenir ou sur la foi en la parole de la direction.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour obtenir une clarification formelle désormais indispensable de la part du gouvernement sur les arbitrages de l'Etat concernant cette question ?

(p.1/2)

Concernant l'avenir de l'Etablissement, différents points nous interpellent particulièrement, parmi lesquels :

- L'Etat ne semble pas vouloir se doter à nouveau de compétences internes lui permettant de piloter directement et de manière cohérente la politique forestière. Or c'est le seul moyen de sortir de la situation actuelle qui conduit l'ONF à internaliser les arbitrages entre missions, faute d'adéquation entre missions et moyens, et en l'absence de cohérence entre les commandes de l'Etat à travers les différents ministères de tutelle.
- Vous semblez avoir fait le postulat que les effectifs de l'ONF devraient continuer à baisser, sans avoir au préalable clarifié les missions, alors même que tous les audits, qu'ils soient de l'inspection des finances, santé-sécurité ou socio-organisationnels, arrivent aux conclusions que le point de rupture à ce niveau est atteint et même dépassé.
- Concernant la filialisation des activités Etudes et Travaux et de l'emploi, la question des fins de carrière et du renouvellement des compétences est un sujet fondamental. Alors que la question de la pénibilité est un sujet mis au premier plan de la discussion sur la réforme des retraites, vous avez annoncé dès votre arrivée la fin des dispositifs de CAA et CPA, sans possibilité d'alternatives. Dans ces conditions, compte tenu des effets indirects sur la compétitivité, on peut douter que la filialisation soit comme vous l'avez évoquée une « opportunité ». Elle risque au contraire de faire peser de lourdes hypothèques sur l'emploi, alors même que la capacité à intervenir sur l'ensemble du territoire est un enjeu de la gestion des crises climatiques.

Dans ces conditions, vous comprendrez que nous considérons que tout reste à faire afin de redonner du sens au dialogue social et une perspective d'avenir pour l'Etablissement ONF et tous les personnels qui le composent.

C'est ce que les personnels de l'ONF attendent, du Directeur Général et du gouvernement.

Paris, le 29 janvier 2020,

Les représentants EFA-CGC au CTC

Armelle Noé,
Jean-Marc Faliszek,
Arnaud Métais,
Pierre Sigala

(p.2/2)